

Le 21 juin 2011

« APPEL À LA COHÉRENCE »

« Ne laissez pas un accord commercial de l'OMC détruire notre capacité d'assurer la sécurité et la stabilité alimentaires. »

Nous, soussignés, organisations agricoles, entreprises et organisations de la société civile du Québec joignons nos voix à celles d'organismes d'agriculteurs d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe qui ont lancé cet appel à la cohérence à Bruxelles le 20 juin, à la veille de la réunion des ministres de l'agriculture du G20.

Nous partageons de vives inquiétudes au sujet des négociations sur l'agriculture à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans le cadre du Cycle de Doha. Nous invitons les gouvernements et les parlements à s'engager à conclure un accord équitable tenant compte de considérations non commerciales et compatibles avec les engagements internationaux existants.

Le rôle spécial que joue l'agriculture – assurer la sécurité alimentaire des populations locales, maintenir des collectivités rurales viables et gérer les précieuses ressources agraires du monde – serait totalement miné par la mise en œuvre de l'actuel projet d'accord de l'OMC. Ce projet d'accord profitera aux grandes entreprises et aux opérateurs internationaux. Mais il se fera au détriment des petites exploitations familiales vulnérables et entravera de ce fait le développement agricole rural dans de nombreux pays du monde.

Cela irait tout à fait à l'encontre des engagements internationaux pris par les États membres de l'OMC comme les Objectifs du Millénaire pour le développement, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, qui visent à réduire et à prévenir la pauvreté et la faim.

Il doit y avoir une plus grande cohérence entre ce qui se passe à l'OMC et les buts et objectifs poursuivis dans d'autres forums internationaux, y compris celui concernant les changements climatiques et la biodiversité.

Nous considérons que les principes de négociation actuels à l'OMC ne respectent pas les normes internationales et les engagements juridiques déjà convenus par les États membres de l'OMC. Dans le dernier Accord sur l'agriculture de l'OMC, en 1994, il a été convenu que les pays devraient tenir compte des engagements de réduction des barrières tarifaires convenus lors du Cycle d'Uruguay et de leur impact, et avoir le droit de répondre à des considérations non commerciales (art. 20)¹. Les négociations en cours ne tiennent pas compte de cet engagement.

Pourtant, avec l'augmentation de la demande alimentaire mondiale, l'accroissement de la volatilité des prix et le défi que posent les changements climatiques, il importe plus que jamais de laisser les gouvernements assurer à leurs citoyens la sécurité et la stabilité alimentaires et d'encourager une production durable qui contribuera à la lutte contre les changements climatiques et à répondre aux besoins des collectivités rurales.

Nous appuyons fermement l'objectif d'amener tous les membres de l'OMC à respecter les mêmes règles claires, transparentes et prévisibles pour le commerce mondial. Mais le commerce est un moyen de faciliter le développement humain et non pas une fin en soi. L'alimentation est indispensable à la vie humaine et les aliments ne peuvent être traités comme n'importe quel autre produit.

Note¹ : L'article 20 de l'Accord sur l'agriculture (AA) demande des engagements futurs « compte tenu :

- de ce qu'aura donné jusque-là la mise en œuvre des engagements de réduction;
- des effets des engagements de réduction sur le commerce mondial des produits agricoles;
- des considérations autres que d'ordre commercial, du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement Membres et de l'objectif qui est d'établir un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché, et des autres objectifs et préoccupations mentionnés dans le préambule du présent accord;
- des autres engagements qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif à long terme susmentionné. »

Il faut donc tempérer la libéralisation du commerce par la nécessité de donner aux agriculteurs de tous les coins du monde les moyens et les incitations économiques qui leur permettront d'exploiter de façon durable leur potentiel de production.

Pour atteindre cet équilibre et cette cohérence, nous croyons que des principes fondamentaux doivent être pleinement reflétés dans le résultat des modalités agricoles convenues à l'OMC. Autrement, nous croyons que l'absence d'accord est mieux qu'un mauvais accord.

Principes fondamentaux assurant la sécurité et la stabilité alimentaires

- Tous les pays doivent avoir le droit de produire pour leur consommation intérieure afin d'améliorer leur niveau d'autosuffisance alimentaire et d'assurer leur sécurité alimentaire, incluant le recours à des mesures tarifaires.
- Les règles commerciales doivent tenir compte de mesures politiques, y compris la gestion de l'offre, qui promeuvent la stabilité de l'approvisionnement et des prix alimentaires.
- Le renforcement des capacités et le traitement spécial ou différencié accordé aux pays en développement doivent permettre à ces derniers de répondre aux véritables préoccupations des petits agriculteurs, plus vulnérables, et dont les ressources sont modestes.
- Tous les pays devraient avoir le droit de respecter les préoccupations non commerciales de leurs citoyens, y compris la sécurité alimentaire, l'environnement, le bien-être des animaux et les besoins des régions rurales, de manière à promouvoir une agriculture durable, à contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à protéger la diversité.

Organismes agricoles internationaux souscrivant à ces principes :

Afrique : Eastern African Farmers Federation (EAFF), Plateforme Sous-Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC), Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), Union maghrébine des Agriculteurs (UMAGRI). Amérique : Les Éleveurs de dindon du Canada (EDC), Les Producteurs d'oeufs du Canada (POC), Les Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada (POIC), Les Producteurs laitiers du Canada (PLC), Les Producteurs de poulet du Canada (PPC), National Farmers Union (NFU, États-Unis), Norges Bondelag (Union norvégienne des agriculteurs), L'Union des producteurs agricoles (UPA, Québec). Asie : Advocacy Center for Indonesian Farmers (Indonésie), Independent Farmers Network (Sri Lanka), JA-Zenchu (Central Union of Agricultural Co-operatives, Japon), National Agricultural Cooperative Federation (République de Corée), National Cooperative Union of India (Inde), Norsk Landbrukssamvirke (Fédération des coopératives norvégiennes). Europe : Conseil des jeunes agriculteurs européens, European farmers and European Agri Cooperatives - COPA-COGECA, Federation of Norwegian Agricultural Cooperatives (FNAC), Norwegian Farmers' Union (NFU), Union Suisse des paysans.

Liste des organisations québécoises

André D. Beaudouin, UPA Développement international; David Bergeron-Cyr, Fédération du commerce CSN; Louis Bolduc, Conseil provincial TUAC (Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce); Alain Bouchard, Fédération des coopératives d'alimentation du Québec; Jean-Paul Bouchard, Éleveurs de volailles du Québec; Paulin Bouchard, Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec; Christian Breton, Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière; Jean-Paul Faniel, Coalition pour la souveraineté alimentaire; Marcel Groleau, Fédération des producteurs de lait du Québec; Gérald Guérin, Association des transporteurs de lait du Québec; Christian Lacasse, Union des producteurs agricoles; René Lachapelle, Groupe d'économie solidaire du Québec; Daniel Lefebvre, Valacta; Gervais L'Heureux, Association québécoise des organismes de coopération internationale; Gyslain Loyer, Syndicat des producteurs d'oeufs d'incubation du Québec; Yves Mathieu, Mouvement Desjardins; René Mongeau, agr., Ordre des agronomes du Québec; Nancy Neamtan, Chantier de l'économie sociale; Réjean Parent, Centrale des syndicats du Québec; Christian Payeur, Fondation Monique-Fitz-Back; Normand Renaud, Centre d'insémination artificielle du Québec; Denis Richard, La Coop fédérée, Denis Richard, La Coop fédérée, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité; Serge Riendeau, Agropur Coopérative; Christian Trottier, Les Couvoiriers du Québec inc.; Jean-Pierre Vaillancourt, Groupe de recherche en épidémiologie des zoonoses et santé publique.



Appel à la cohérence

Quel est le problème?

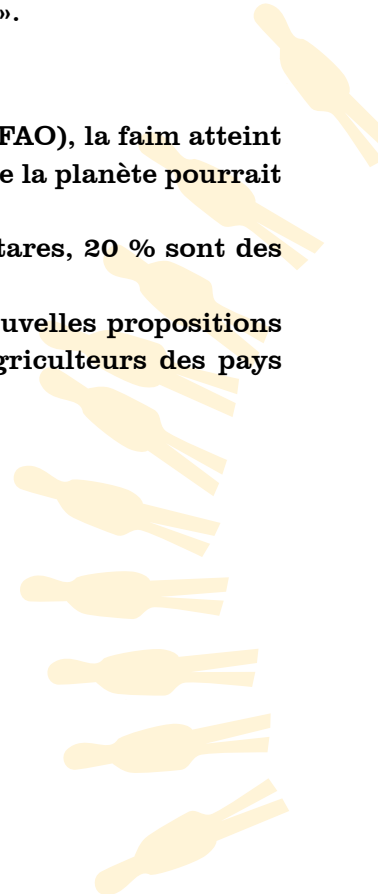
Bien qu'endémique dans plusieurs régions du monde, la crise alimentaire s'est aggravée en 2008. Dans plusieurs pays en développement, des émeutes de la faim ont éclaté. Plusieurs des pays les plus durement touchés sont ceux qui, souvent sous la pression du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, ont libéralisé leur commerce agricole au prix de l'abandon de leur culture vivrière.

En septembre 2008, la crise financière s'est déclarée et a plongé le monde dans une profonde récession. Lors du Sommet de Londres du G20, on a admis qu'à l'origine de cette crise, il y a le libéralisme débridé recommandé par le « consensus de Washington » en 1989.

Dans son discours d'investiture, le président des États-Unis, Barack Obama a affirmé : « Cette crise nous a rappelé que, sans une surveillance étroite, le marché peut devenir incontrôlable. La Nation ne peut prospérer longtemps quand il [le marché] ne favorise que ceux qui sont prospères ».

LE LIBÉRALISME ALIMENTAIRE : UN ÉCHEC!

- Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), la faim atteint en 2009 un niveau inégalé avec 1,02 milliard de personnes affectées alors que la planète pourrait nourrir 12 milliards de personnes;
- La moitié des affamés sont de petits paysans exploitant moins de deux hectares, 20 % sont des travailleurs agricoles, 20 % des pêcheurs et 10 % sont des urbains.
- Selon le modèle économique prévisionnel développé par MOMAGRI¹, les nouvelles propositions de l'OMC entraîneraient en 15 ans une chute de 60 % des revenus des agriculteurs des pays pauvres et de 30 % de ceux des pays riches.



LES PAYS LES PLUS DÉPENDANTS DU MARCHÉ MONDIAL SONT LES PLUS TOUCHÉS

- Il y a moins de 20 ans, Haïti était presque autosuffisant en production de riz. Mais en 1995, la Banque mondiale et le FMI ont imposé la baisse des tarifs sur le riz importé (de 50 % à 3 %) et du riz subventionné provenant des États-Unis a inondé le marché haïtien. Aujourd'hui, Haïti importe 80 % du riz qu'il consomme²;
- Le Sénégal, qui importe 90 % de sa consommation de riz, a connu les émeutes de la faim, mais pas le Mali, dont la production de céréales locales couvre globalement les besoins³.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La spéculation croissante et la volatilité des prix des produits agricoles dues au système actuel favorisent la prise de décisions à court terme qui menacent la survie à long terme des entreprises de milliers d'agriculteurs dans le monde et mènent au mauvais usage et au gaspillage de ressources agricoles.
- Le développement durable repose sur l'interrelation entre développement économique, environnement et bien-être à long terme des populations. Cela doit être tenu en compte dans les négociations commerciales internationales.

CONCENTRATION

- La logique marchande appliquée à l'agriculture fait également des dommages du côté de l'économie régionale. Le Canada, selon le plus récent recensement, perd plus de 65 fermes par semaine. Ceci n'affecte pas le niveau canadien de la production agricole, mais l'occupation du territoire par les agriculteurs. Cette tendance à la concentration est mondiale;
- Elle est encore plus aiguë dans les secteurs de la transformation et de la distribution alimentaire. Rappelons le chiffre effarant selon lequel en 2004, les 10 plus grandes entreprises du secteur des aliments et des boissons et les 10 plus grands distributeurs alimentaires détiennent chacun 24 % des ventes mondiales dans leurs marchés respectifs⁴.

L'URGENCE D'AGIR

« Le cycle de Doha n'empêchera pas une autre crise alimentaire ». C'est le titre qui coiffe le résumé du rapport de mission à l'OMC du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, M. Olivier De Schutter. Ce même rapport estime à 15 % la part des aliments produits dans le monde qui fait l'objet d'un commerce entre les pays. L'essentiel des aliments est consommé dans les pays où ils sont produits. Et pourtant, l'entente agricole de l'OMC s'applique à toute l'agriculture des 153 pays membres et vise à libéraliser le plus complètement possible ce commerce.



La notion de « level playing field » et la théorie des avantages comparatifs à la base de l'orientation de l'OMC sont pourtant illusoire. Comment un paysan du Burkina Faso peut-il espérer concurrencer équitablement le producteur agricole des pays développés ou émergents? Et comment l'OMC peut-elle prétendre avoir réglé les problèmes des subventions agricoles tout en permettant aux pays riches de dépenser sans limites dans des programmes de soutien verts?

Le cycle de Doha est lancé depuis 8 ans. Il arrive à son terme. Bien que les leaders du G20 n'aient pas fixé d'échéancier précis pour sa conclusion, ils n'ont pas remis en cause l'orientation fondamentale de ce programme.

Or, de plus en plus de leaders, d'organisations citoyennes, d'agriculteurs, d'universitaires pensent qu'il faut évaluer l'impact des présents accords, comme le requiert l'article 20⁵. Une pause dans les négociations est requise pour entreprendre et finaliser cette évaluation.

Il faut unir ceux qui partagent cette opinion et agir pour la faire valoir.

-
- 1 Le Mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture (MOMAGRI) est un Think tank agricole français qui a développé un modèle prévisionnel adapté à la complexité des marchés agricoles.
 - 2 Oxfam International, « Riz importé, famille affamée en Haïti », juin 2008.
 - 3 Libération, Alternatives internationales, hors série no 6, décembre 2008
 - 4 ETC Group, Communiqué 91, Nov/Dec 2005, Oligopoly, Inc. 2005
 - 5 La gestion de l'offre est en vigueur dans les productions laitières, de volailles et d'œufs au Canada à la suite d'ententes fédérales - provinciales. Elle permet aux agriculteurs de planifier leur production et de l'ajuster pour satisfaire avant tout le marché intérieur et non l'exportation. Cette discipline stabilise, sans subventions, le prix reçu du marché et assure aux consommateurs une production locale de qualité, à un juste prix, tout en procurant aux producteurs un revenu équitable. La gestion de l'offre nécessite une protection du marché intérieur pour être efficace.





Appel à la cohérence

Ce que nous proposons

Concrètement, nous voulons démontrer, dans une démarche juridique, que l'orientation des négociations à l'OMC contrevient aux droits fondamentaux de l'homme, en particulier au droit à l'alimentation, et exiger que les États s'assurent que leurs engagements à l'OMC respectent le droit à l'alimentation de leurs populations.

Le régime commercial de l'OMC contrevient au droit à l'alimentation

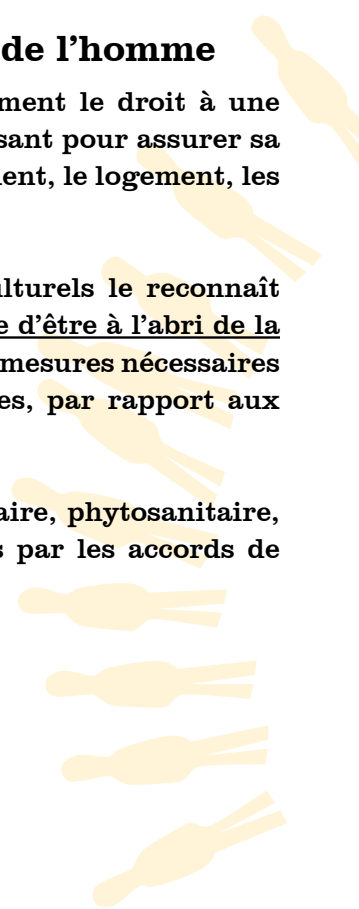
Dans son rapport de mission auprès de l'OMC, rendu public le 9 mars 2009, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, constate que le régime commercial multilatéral actuel a des impacts négatifs sur le respect des droits humains, particulièrement celui à l'alimentation. Il relève l'échec à ce jour des mécanismes de gouvernance mondiale à assurer la cohérence entre les obligations des États en matière de droits de l'homme et leurs engagements commerciaux. www.srfood.org

Le droit à l'alimentation fait partie des droits fondamentaux de l'homme

L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît clairement le droit à une alimentation adéquate pour tous : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires (...) ».

L'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels le reconnaît également : « Les États (...) reconnaissant le droit fondamental qu'à toute personne d'être à l'abri de la faim, adopteront, individuellement et au moyen de la coopération internationale, les mesures nécessaires (...) pour assurer une répartition équitable des ressources alimentaires mondiales, par rapport aux besoins (...) ».

Les États ont aussi d'autres obligations (développement durable, sécurité alimentaire, phytosanitaire, droit du travail, désertification, santé, etc.) qui sont susceptibles d'être bafouées par les accords de l'OMC.



Les droits de l'homme prévalent sur tout autre engagement international

Les engagements des États en vertu des ententes commerciales internationales ne peuvent pas être traités comme équivalant à ceux contractés envers les droits humains, notamment le droit à l'alimentation. Comme le souligne M. De Schutter dans son rapport : « il découle de l'article 103 de la Charte des Nations Unies (...) que les règles relatives aux droits de l'homme devraient prévaloir sur tout autre engagement international. »

IL FAUT RECONNAÎTRE L'EXCEPTION AGRICOLE ET LE DROIT À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

L'exception agricole

L'ancien président américain, Bill Clinton, déclarait à l'ONU le 23 octobre 2008, à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation : « Il faut que tous les gouvernements le reconnaissent, nous nous sommes trompés depuis 30 ans, incluant moi lorsque j'étais président. Nous avons eu tort de croire que la nourriture est comme n'importe quel autre produit dans le commerce international ».

En effet, l'agriculture joue un rôle vital : nourrir les humains, ce qui est essentiel à la vie. L'agriculture remplit aussi un rôle fondamental pour l'occupation du territoire et son développement durable. De plus, ce n'est pas un secteur économique comme les autres, en raison notamment de sa grande sensibilité aux facteurs météorologiques, biologiques et de la faible élasticité de l'offre et de la demande pour les produits agricoles. Il en résulte que si on libéralise à outrance le marché agricole, on assiste à une volatilité extrême des prix des denrées alimentaires, comme cela s'est produit au cours des dernières années.

Les pays qui dépendent trop du commerce international pour se nourrir sont alors très vulnérables, comme on l'a constaté avec la crise alimentaire. « C'est la dépendance des pays envers les importations alimentaires pour alimenter leur population qui produit les impacts les plus immédiats sur le droit à une alimentation adéquate » peut-on lire dans le rapport de M. De Schutter.

Selon M. Clinton : « À long terme, il faut revenir à une politique d'autosuffisance agricole maximale. Il y aura toujours un marché global pour le riz, le blé et probablement le maïs. (...) Mais il serait déraisonnable de croire que nous pouvons développer plusieurs des pays dans lesquels je travaille sans augmenter leur capacité de se nourrir eux-mêmes et en traitant les aliments comme si c'étaient des téléscopes ».



Le droit à la souveraineté alimentaire

Discuté publiquement pour la première fois en 1996 lors du Sommet mondial de l'alimentation organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le concept de souveraineté alimentaire reçoit de plus en plus d'appuis aux quatre coins du monde. En voici une définition adoptée lors des Rendez-vous québécois pour la souveraineté alimentaire les 6 et 7 septembre 2007 :

Par souveraineté alimentaire, on entend le droit des peuples à définir leur propre politique alimentaire et agricole; à protéger et à réglementer la production et les échanges agricoles nationaux de manière à atteindre des objectifs de développement durable; à déterminer leur degré d'autonomie alimentaire et à éliminer le dumping sur leurs marchés. La souveraineté alimentaire ne va pas à l'encontre du commerce dans la mesure où ce dernier est subordonné au droit des peuples à une production agricole et alimentaire locale, saine et écologique, réalisée dans des conditions équitables qui respectent le droit de tous les partenaires à des conditions de travail et de rémunération décentes. www.nourrirnotremonde.org



